CODE ÉTHIQUE DE CAMS Srl

Le Conseil d'Administration de CAMS a formalisé et adopté ce document (CODE ÉTHIQUE) qui décrit les valeurs fondamentales de l'Organisation ainsi que les règles éthiques qui sont suivies par les administrateurs, les employés et les collaborateurs, à quelque titre que ce soit, dans la conduite des activités de la Société et, en général, dans les relations humaines internes et externes.

Le CODE ÉTHIQUE de CAMS est soutenu par des procédures d'entreprise, formalisées de manière appropriée et diffusées à toutes les parties prenantes de l'organisation, afin de rendre effectifs, dans la pratique quotidienne des affaires, les principes et les valeurs énoncés.

Ces documents constituent les «Codes de conduite» qui établissent les règles réelles, les choses à faire et à ne pas faire pour les employés et tous ceux qui travaillent au nom et pour le compte de l'organisation.

Les thèmes des «Codes de conduite» sont liés à la lutte contre la corruption, au respect des droits de l'homme, ainsi qu'à la prévention de la responsabilité administrative de l'entreprise (décret législatif 231/2001).

Le CODE ÉTHIQUE de CAMS définit les principes fondamentaux relatifs aux ressources humaines, aux activités et au marché.

Pour chaque domaine sont illustrées les questions spécifiques dans lesquelles les directeurs, les employés et les collaborateurs exercent leurs activités quotidiennes avec honnêteté et intégrité pour une amélioration continue des relations interpersonnelles et sociales ainsi que pour une amélioration des résultats entrepreneuriaux dans le cadre de la «Durabilité de l'entreprise».

CAMS applique la «durabilité de l'entreprise» comme le résultat de l'ensemble des politiques de l'entreprise visant à poursuivre la croissance entrepreneuriale à travers la combinaison vertueuse des trois dimensions (économique, sociale et environnementale) liées au “développement durable” qui est communiqué à travers le «rapport de durabilité».

Les administrateurs
Monica BENEDETTO
Andrea BENEDETTO

RESSOURCES HUMAINES

1. RESPECT DES PERSONNES

CAMS mène ses activités dans le respect de la dignité des travailleurs et de leurs droits fondamentaux.
CAMS reconnaît la centralité des ressources humaines et promeut leur formation afin de parvenir à un épanouissement personnel et professionnel satisfaisant, en garantissant l'égalité des chances pour tous.
CAMS s'engage à respecter les droits de l'homme conformément aux «Principes directeurs des Nations Unies», en adhérant au «Plan d'action de l'Union européenne pour les droits de l'homme et la démocratie», et en appliquant les principes du «Plan d'action national (ITALIE)» sur les entreprises et les droits de l'homme.
CAMS s'oppose à toute forme de discrimination fondée sur la religion, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou autres, tout en promouvant l'égalité des sexes et en cultivant la méritocratie.

2. L'ÉQUITÉ DANS LES RELATIONS ENTRE LES PERSONNES

CAMS s'efforce de veiller à ce que les relations entre les personnes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la société, soient caractérisées par des attitudes honnêtes, sincères et équitables. L'honnêteté, la sincérité et l'équité permettent également, dans les relations internes et externes, de ne pas être le destinataire de vérités partielles, de fausses déclarations, d'omissions ou d'autres formes de mystification de la réalité. Les dirigeants, les employés et les collaborateurs externes de CAMS effectuent leurs services professionnels avec diligence, précision et respect afin de fournir aux clients des produits et des services qui répondent aux exigences de qualité. CAMS développe ses processus d'affaires en conformité avec les lois nationales et européennes et lutte contre toute forme de corruption, tant envers les parties privées que publiques.

3. SANTÉ ET SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

CAMS s'engage en permanence à préserver la santé et la sécurité des travailleurs sur le lieu de travail en respectant scrupuleusement les réglementations légales et les normes techniques auxquelles elles font référence, ainsi qu'en menant des actions d'information, d'éducation et de formation visant à accroître la prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.
Cette politique de santé et de sécurité a conduit CAMS à obtenir la certification du système de gestion selon la norme technique ISO 45001.
Les dirigeants et les salariés connaissent et respectent les règles de prévention et de protection de leur santé et de leur sécurité ainsi que celles de tous les salariés susceptibles d'être affectés par l'exercice de leurs activités.

4. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

Le CAMS recueille et traite correctement les données personnelles de ses employés, collaborateurs, clients, fournisseurs et autres sujets, personnes physiques et morales, dont il a connaissance.
CAMS garantit la confidentialité des données personnelles faisant l'objet d'un traitement interne, ainsi que leur protection par des mesures appropriées, conformément aux dispositions de la législation européenne et nationale en la matière.
Elle garantit également à toute personne les droits prévus par les lois en vigueur.
CAMS protège toute information non publique relative à l'entreprise, à ses collaborateurs ou aux tiers qui établissent une relation avec l'entreprise.
Pour cette raison, CAMS protège l'intégrité des systèmes informatiques et adopte des règles d'entreprise appropriées en la matière.

ENTREPRISE

1. LÉGALITÉ ET INTÉGRITÉ

CAMS considère la culture de la légalité (respect de la pratique des lois) comme une condition préalable à la croissance et au développement de toute organisation. C'est pourquoi, considérant le respect des règles comme une valeur fondamentale pour la coexistence civile, il agit pour affirmer le plein respect des réglementations légales dans le domaine national, européen et international.
CAMS soutient la diffusion de la légalité parmi tous les destinataires de ce Code d'Éthique et ne tolère absolument aucune action, même minimale, en contraste avec les règles.
CAMS, par l'intermédiaire de son personnel interne et de ses collaborateurs externes, exerce une vigilance continue et attentive auprès des intermédiaires commerciaux, administratifs et institutionnels et agit avec la plus grande intégrité pour s'assurer que les négociations commerciales ne donnent pas lieu à des comportements ou à des actes qui pourraient conduire à des formes de corruption active ou passive ou à des formes de complicité dans le trafic d'influences illicites.

2. TRANSPARENCE ET TRACABILITE DES ACTIVITES

CAMS garantit le comportement transparent des dirigeants et des employés internes qui agissent en toute objectivité, dans le respect des spécifications techniques de l'entreprise et des réglementations techniques et juridiques applicables, et sans aucun intérêt personnel.
Dans le cadre de cet engagement, chaque employé est tenu d'identifier tout risque de conflit d'intérêts et d'agir conformément aux intérêts de la société.
CAMS dispose de procédures et d'instructions claires et dûment documentées qui identifient les rôles et les responsabilités ainsi que les méthodes d'enregistrement des activités, assurant la traçabilité et la vérifiabilité des processus de prise de décision, d'autorisation et de mise en œuvre.

3. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES ET DES INFORMATIONS

Le CAMS garantit la confidentialité et la sécurité des données et des informations générées en interne au cours des processus commerciaux et/ou acquises auprès des Clients et/ou des fournisseurs pour les besoins de l'entreprise.
CAMS met en œuvre la protection du savoir-faire confidentiel et des informations commerciales confidentielles contre l'acquisition, l'utilisation et la divulgation illicites en appliquant la directive (UE) 2016/943 mise en œuvre en Italie par le décret législatif n° 63 de 2018.
CAMS attend la plus grande confidentialité de la part des travailleurs et des collaborateurs externes afin qu'aucune information confidentielle relative à l'organisation elle-même, à ses produits et à ses méthodes de production ne soit divulguée à des tiers ou utilisée de manière à nuire à l'entreprise.
CAMS a élaboré, mis en œuvre et tient à jour un plan de protection des données et des informations afin de les protéger à la fois des attaques extérieures à partir des réseaux informatiques, principaux outils de communication numérique, et des vols indus dans le cas des supports papier.
C'est pourquoi les administrateurs et les employés travaillent quotidiennement avec des mesures comportementales et technologiques pour préserver l'intégrité des données et des informations de l'entreprise.

4. LA PROTECTION DE L'IMAGE ET DE LA RÉPUTATION

CAMS protège son image et sa réputation car elles sont des composantes de son “capital social et relationnel” qui constitue une partie de ses ressources immatérielles.
La protection est gérée par les moyens d'information et de communication de l'entreprise.
Les administrateurs et les employés œuvrent quotidiennement, par leur propre conduite et leur comportement éthique, à la sauvegarde de ce patrimoine, tant sur le lieu de travail qu'en dehors de celui-ci, à l'égard de toute personne ou institution.

5. PROTECTION DES BIENS INDUSTRIELS

Les installations, les outils et les équipements de travail qui constituent des biens matériels et immatériels, immeubles ou meubles, appartenant à CAMS, sont utilisés exclusivement par les employés légitimés par la société pour la réalisation des objectifs institutionnels, dans les limites de leurs fonctions et gardés avec la diligence requise.
Les employés sont responsables de la protection des ressources qui leur sont confiées et garantissent leur intégrité et leur bon fonctionnement dans le respect des procédures de l'entreprise.
CAMS utilise les ressources informatiques du réseau correctement, conformément aux procédures internes et aux mesures de sécurité adoptées.
La gestion et l'utilisation des actifs industriels de l'entreprise et/ou de tiers se font dans le respect des lois et règlements en vigueur sur les droits d'auteur.

6. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

CAMS met en œuvre une politique environnementale qui a permis à l'entreprise d'obtenir la certification du système de gestion selon la norme technique ISO 14001, ainsi qu'une amélioration de la confiance des parties prenantes dans la capacité de l'organisation à protéger et à améliorer l'environnement.
Les directeurs, les employés et les collaborateurs externes travaillent dans le respect de la législation environnementale.
CAMS développe ses processus industriels de manière à garantir le respect et la protection de l'environnement à travers la réduction des effets physiques négatifs (émissions dans l'atmosphère, eaux usées, déchets, ...) et en même temps une stimulation continue de la croissance du sens de la responsabilité de tous les employés et/ou collaborateurs envers l'environnement.

MARCHÉ

1. QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

CAMS considère la satisfaction du client comme un facteur de première importance et accorde donc une attention particulière à la compréhension de ses besoins et à la fourniture de solutions qui répondent au mieux à ses exigences.
CAMS applique efficacement le système de gestion de la qualité conformément à la norme technique ISO 9001. Ce système favorise l'amélioration des processus de production et du niveau de qualité des produits grâce au suivi des indicateurs de performance des processus qui sont nécessaires pour garantir le niveau de qualité requis.
CAMS garantit les normes de qualité des services/produits offerts conformément aux spécifications techniques de ses clients en contrôlant continuellement la qualité perçue par ces derniers.

2. RESPECT DES CLIENTS ET DES FOURNISSEURS

CAMS place la satisfaction du client à la base de ses valeurs d'entreprise car elle est fondamentale pour la continuité de son modèle d'entreprise. Pour cette raison, elle encourage ses relations avec les clients sur la base de l'honnêteté, de la transparence et de l'intégrité.
Les administrateurs et les employés de CAMS respectent leurs obligations et leurs engagements envers leurs clients, fournissent des informations exactes, complètes et véridiques, et répondent à leurs attentes raisonnables.
Les administrateurs et les employés de CAMS, dans leurs relations avec les fournisseurs de biens et de services, se conforment aux principes du présent code d’éthique, ainsi qu'aux procédures internes.
Les fournisseurs sont sélectionnés conformément aux exigences de qualité, de prix, de commodité, de capacité et d'efficacité, et toutes les relations commerciales sont régies par des contrats formalisés.

Dans les relations d'approvisionnement, CAMS respecte les dispositions légales et les conditions contractuelles applicables, conformément aux pratiques commerciales les plus strictes.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DU CODE D'ÉTHIQUE DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ

3. CONCURRENCE LOYALE

CAMS considère la libre concurrence comme un atout à protéger et reconnaît qu'une concurrence loyale et correcte affecte sa réputation ; elle reconnaît également qu'elle est fonctionnelle au développement durable de l'entreprise et du marché dans lequel elle opère.
CAMS s'abstient de toute conduite visant à favoriser la conclusion d'affaires à son propre avantage de manière déloyale ou en violation de la loi, condamnant tout acte réalisé en violation des réglementations en vigueur pour la protéger, notamment par l'utilisation de menaces et/ou de violence.
CAMS s'abstient de faire de fausses déclarations, de diffamer et/ou d'attaquer intentionnellement les concurrents et évite de conclure des accords, de quelque nature que ce soit, avec des entreprises du secteur qui pourraient altérer la libre concurrence.

4. DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENTREPRISE

CAMS a adopté le développement durable [“l'ensemble des politiques d'entreprise qui permettent à l'entreprise de poursuivre une combinaison vertueuse des trois dimensions (économique, sociale, environnementale) du développement durable” comme un outil permettant d'intégrer des considérations environnementales et sociales dans la stratégie, les processus et les produits de son modèle d'entreprise.
CAMS planifie ses activités en recherchant un équilibre entre les initiatives économiques et les besoins environnementaux et sociaux inévitables, non seulement en conformité avec la législation en vigueur, mais aussi en tenant compte des droits des générations futures.
CAMS publie le rapport de durabilité sous la forme d'une déclaration non financière volontaire conformément à la directive 2014/95/UE , mise en œuvre en Italie par le décret législatif 254/2016.